

DEMANDE DE TRANSFERT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez transférer votre permis de construire ou la décision de non opposition à la déclaration préalable en cours de validité à une autre personne.

Un permis de construire ou une décision de non opposition à la déclaration préalable est valable deux ans à compter de sa notification. Passé ce délai, ils deviennent caducs si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Désignation du permis de construire ou de la déclaration préalable

Autorisation accordée PC : _____

1 Autorisation accordée DP : _____

Date de délivrance : ____ / ____ / ____

Identité du ou des demandeurs

Le (ou les) demandeur(s) indiqué(s) dans ce cadre sera le titulaire de la future autorisation et le redevable de la taxe communale d'aménagement. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 3ème, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au(x) demandeur(s) indiqué(s) ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement de la taxe communale d'aménagement.

Vous êtes un particulier :

M Mme

Nom : _____

Prénom : _____

M Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Vous êtes une personne morale :

Statut : SCI SARL SC SNC SAS

Autre : _____

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

Représentant de la personne morale : _____

Mme Nom : _____ Prénom : _____





Coordonnées du ou des demandeurs

Adresse principale :

Appt., étage : Bâtiment, résidence :

N° de rue ou route : Rue ou route :

Quartier : Code postal : | | | | | |

Commune : Pays :

Adresse de correspondance (à renseigner si différente de l'adresse principale) :

Appt., étage : Bâtiment, résidence :

3 N° de rue ou route : Rue ou route :

Quartier : BP : | | | | | | Code postal : | | | | | |

Commune : Pays :

Contact téléphonique :

Tél. Domicile : | | | | | | | | | | Tél. Mobile : | | | | | | | | | |

J'accepte de recevoir par courrier électronique l'ensemble des notifications et courriers transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse électronique suivante :

..... @

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de l'accusé de réception électronique adressé à l'autorité compétente au moment de la consultation du document ou, à défaut de consultation, au plus tard 8 jours après l'envoi électronique de ce document.

Accord du ou des titulaires du permis de construire ou de la décision de non opposition à la déclaration préalable

Titulaire(s) de l'autorisation initiale :

Je soussigné.e,

4 Nom(s) et prénom(s)

Autorise

Nom(s) et prénom(s)

À demander le transfert de l'autorisation N° : PC : | | | | | | | | | |

N° : DP : | | | | | | | | | |



Engagement du ou des demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation¹.

Je soussigné.e, auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

5 Je m'engage à respecter la réglementation en matière d'hygiène et les normes de construction, dont l'accessibilité aux personnes handicapées.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul de la taxe communale d'aménagement.

¹ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :
vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire.

Fait à :

Le : / /

Signature du ou des demandeurs

Votre demande est établie en DEUX exemplaires et déposée contre décharge ou adressée par pli recommandé au service de l'Urbanisme de la Ville du Mont-Dore.

Les informations collectées par la Ville du Mont-Dore via ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'arrêt de circulation. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seules personnes habilitées des services technique et proximité de la commune. Les données sont conservées pendant cinq (5) ans. Conformément à la législation « Informatique et Libertés », vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, veuillez adresser votre demande à : Ville du Mont-Dore, Délégué à la protection des données - Mairie du Mont-Dore - BP 3 - 98810 Mont-Dore ou par courriel à : dpo@ville-montdore.nc. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr